

DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 371 rue du Cap, lot no. 2 721 090:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la superficie du garage à 120.7 mètres carrés, à la suite d'un agrandissement de 26.7 mètres carrés, ce qui est contraire à la norme réglementaire, soit de respecter une superficie de 85 mètres carrés, tel qu'il est prévu à l'article 9.3 du Règlement de zonage no. 187-2008.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 10 novembre 2025, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 15 octobre 2025

(Signé)
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière